

LA CARTE DE TRANSPORT

- ▶ **Si votre enfant possède déjà une carte ATOUMOD⁽⁵⁾**, vous devez la conserver. L'abonnement sera chargé directement à distance par la Région. Votre enfant devra poser sa carte sur la borne à bord du car jusqu'à l'affichage du voyant vert (5 secondes pour activer l'abonnement). Pour le train, il faut impérativement se rendre au guichet d'une gare normale pour charger son abonnement sur sa carte.
- ▶ **Si votre enfant ne possède pas de carte ATOUMOD**, vous recevrez la carte de transport directement à votre domicile courant août.
- ▶ Avec sa carte de transport scolaire, votre enfant a droit à un aller-retour par jour s'il est demi-pensionnaire ou un aller-retour par semaine s'il est interne.

⁽⁵⁾Carte ATOUMOD délivrée par la Région Normandie ou par un autre réseau urbain normand

AVANTAGES ET BONS PLANS

- ▶ **Bonus transport** : tous les élèves abonnés au transport scolaire peuvent bénéficier d'un aller-retour gratuit par week-end et d'un aller-retour par semaine pendant les petites vacances scolaires (hors vacances d'été) sur les lignes commerciales de leur département.
- ▶ **Pensez à télécharger gratuitement l'application Nomad Car Normandie** pour être informés de l'actualité du réseau Nomad Car (perturbations, retards, ajustements de circuits, bons plans...).



sur



ou



CRÉATION : AGENCE DBCOH / 03-2023 / CREDITS PHOTOS : ©ADOBE STOCK / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

CONTACT



- ☎ 02 22 55 00 10 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
- ✉ nomad-car@normandie.fr
- 🌐 nomad.normandie.fr [Car.nomad](https://www.facebook.com/Car.nomad)

TRANSPORT SCOLAIRE

| 2023-2024 |

INSCRIVEZ-VOUS DU 13 JUIN AU 31 JUILLET !



NO MA D

RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND



RÉGION
NORMANDIE

INSCRIPTIONS DU 13 JUIN AU 31 JUILLET 2023

QUI BÉNÉFICIE DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Chaque enfant domicilié en Normandie et scolarisé de la maternelle à la terminale dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat.

Pour plus d'informations, consultez le règlement régional du transport scolaire sur nomad.normandie.fr.



COMMENT ?

En ligne sur le site
nomad.normandie.fr



- **POUR UNE 1^{ÈRE} INSCRIPTION :** créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez chaque enfant ensuite.

- **VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?**
Connectez-vous pour renouveler l'inscription.



VOTRE COMPTE SERA ÉGALEMENT UTILE POUR :

- suivre vos dossiers en cours et payer en ligne
- télécharger vos factures et un titre de transport provisoire
- demander un duplicata (10€)

TARIFS ANNUELS⁽¹⁾

65€
/an

Pour les internes et les primaires⁽²⁾ transportés en car (y compris les élèves en regroupement pédagogique intercommunal).

130€
/an

Pour les demi-pensionnaires (collège/lycée/autre) transportés en car ou en train.

Majoration de 20€ pour toute inscription non justifiée⁽³⁾ à partir du 1^{er} août.

LE TRANSPORT SCOLAIRE, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION NORMANDIE

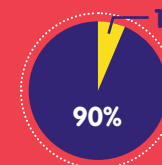
110 000⁽⁴⁾
élèves sont
transportés
par la Région
Normandie



COÛT RÉEL
pour la Région
Normandie

Plus de
1 000€⁽⁴⁾
par élève
et par an

RÉPARTITION DU COÛT
POUR UN ENFANT TRANSPORTÉ



■ Ensemble
des familles
■ Région
Normandie

Participation des familles :
moins d'1€ l'aller-retour par jour d'école

⁽¹⁾Pour les élèves domiciliés en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires normands, sans accord entre les 2 Régions : 300€/ ⁽²⁾De la maternelle au CM2 / ⁽³⁾Motifs dérogatoires : acceptation tardive par l'établissement scolaire, déménagement, changement de situation après le 31 juillet... / ⁽⁴⁾Sur la base du budget et des effectifs 2022-2023.

DES AIDES POUR LES FAMILLES :

- un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois (sur justificatif)
- un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire



Pôle Cadre de vie durable

Service Transports Scolaires IBTN
Pôle de Broglie – Lieu-dit Beauvais
27270 BROGLIE

Tél. : 02.32.44.66.34

transports@bernaynormandie.fr

INSCRIPTION

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024
NOTE à l'attention des familles

TRANSPORTS SCOLAIRES

Première inscription ou renouvellement annuel

1/ Inscription dématérialisée sur le site nomad.normandie.fr
(rubrique « transports scolaires »)

. Du 13 JUIN au 31 JUILLET 2023

. Concernant les modalités d'inscription, une foire aux questions est disponible sur le site de la Région Normandie.

Vous munir obligatoirement d'une photo de l'enfant (dématérialisation sur le site, format JPEG) avant de commencer l'inscription sur le site (avec votre identifiant et votre mot de passe)

2/ Tarification

Compétente en matière de transport scolaire en dehors des agglomérations, la Région Normandie doit, conformément à la loi, assurer une égalité de traitement des élèves transportés. C'est pourquoi elle a procédé à une harmonisation progressive des tarifs entre les départements (*collégiens/lycéens : 130 €/an, maternelles/primaires : 65 €/an*)

Toutefois, par délibération du 4 avril 2023, le conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé de minorer les tarifs de la Région. Sur son territoire, les tarifs appliqués seront les suivants :

- **Collégiens et lycéens (demi-pensionnaire) : 100.00 € par an et par élève**
- **Elèves de maternelle et primaire : gratuit pour les familles**
- **Elèves internes : 50 € par an et par élève**

Ces abonnements seront à demi-tarif pour :

- les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500 € par mois (un justificatif sera à fournir lors de l'inscription).

- **ATTENTION : Majoration de 20 € pour toute inscription enregistrée à compter du 1^{er} août 2023 sans justificatif.**

.../...

3/ Carte de transport

- **Envoi à domicile à compter de la mi-août 2023** pour les cartes papier.
- Pour les détenteurs de la carte billettique ATOUMOD, celle-ci est valable pendant 7 ans. Le titre sera chargé à distance par la Région et disponible lors du 1^{er} voyage en validant sa carte à bord du car.
- Duplicata : 10 €

NOTA :

→ Le règlement de la participation familiale est réalisé à l'issue de l'inscription en ligne sur le site **nomad.normandie.fr** et pour l'ensemble de l'année scolaire.

- Paiement en 1 ou 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)

- Dans le cas d'un règlement par chèque, envoyer le chèque à :
Régie Normandie (Eure)
Service des Transports Publics Routiers
19 Rue Saint-Louis
CS40441 – 27000 EVREUX
- Etablir le chèque à l'ordre de : Régie des Transports

→ Les titres de transport sont envoyés **après règlement**, par voie postale par les services de la Région Normandie. **Dans l'attente de la réception du titre de transport, il est fortement recommandé de télécharger un titre de transport provisoire sur le site nomad.normandie.fr (avec la facture du règlement).**

En cas de difficultés :

Région Normandie (Eure)
Service des Transports Publics Routiers
19 Rue Saint-Louis
CS40441 – 27000 EVREUX
Tél : 02.22.55.00.10 (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00)
nomad-car@normandie.fr

Renseignements
Intercom Bernay Terres de Normandie
Service Transports
Tél : 02.32.44.66.34
transports@bernaynormandie.fr

ou les **France Services** de leur secteur d'habitation :

- 1 Bis Place de l'Eglise
27170 **BEAUMONT-LE-ROGER**
Tél : 02.32.43.83.47
franceservices.beaumont@bernaynormandie.fr

- Centre Gaston Taurin
Rue de la Soie
27800 **BRIONNE**
Tél : 02.32.47.32.20
franceservices.brionne@bernaynormandie.fr

- C.C.R.I.L.
652 Route de l'Eglise
27270 **LA TRINITE-DE-REVILLE**
Tél : 02.32.44.44.43
franceservices.ccril@bernaynormandie.fr

- 1 Place de la Mairie
LA BARRE-EN-OUCHÉ
27330 **MESNIL-EN-OUCHÉ**
Tél : 02.27.19.03.49
msap@meo27.fr

- 6 Rue Thomas Lindet
27300 **BERNAY**
Tél : 02.32.46.63.42

ou la **Mairie** de leur secteur d'habitation

Les fiches horaires sont disponibles sur le site de l'Intercom Bernay Terres de Normandie www.bernaynormandie.fr (Rubrique « vivre ensemble » → les transports scolaires).

Attention : à compter de la rentrée de septembre 2023, les circuits scolaires changeront de numérotation (voir nouvelle numérotation sur le site ci-dessus indiqué).

Secteur de Bernay	
Ancien Numéro	Nouveau Numéro
BER01	2020
BER02	2021
BER03	2022
BER04	2023
BER05	2024
BER06	2025
BER07	2026
THI01	2250
THI02	2251
THI03	2252

Secteur de Broglie	
Ancien Numéro	Nouveau Numéro
BRO01	2080
BRO02	2081
BRO03	2082
BRO04	2083
BRO05	2084
BRO06	2085
BRO07	2086
BRO08	2087
BRO09	2088
BRO12	2089
BRO13	2090
BRO16	2091
BRO18	2092
BRO19	2093

Secteur de Beaumont le Roger	
Ancien Numéro	Nouveau Numéro
ROG01	2100
ROG02	2101
ROG03	2102
ROG04	2103
ROG05	2104
ROG06	2105
ROG07	2106
ROG08	2107
ROG09	2108
ROG10	2109
ROG11	2110
ROG12	2111
ROG13	2112
ROG15	2113
ROG16	2114
ROG17	2115
ROG19	2116
ROG20	2117
ROG21	2118
ROG22	2119
ROG23	2120
ROG24	2121
ROG25	2122
ROG26	2123
ROG27	2124
ROG28	2125
ROG29	2126
ROG30	2127
ROG31	2128

Secteur de Brionne			
Ancien Numéro	Nouveau Numéro	Ancien Numéro	Nouveau Numéro
BRI01	2030	BRI30	2059
BRI02	2031	BRI31	2060
BRI03	2032	BRI32	2061
BRI04	2033	BRI33	2062
BRI05	2034	BRI34	2063
BRI06	2035	BRI35	2064
BRI07	2036	BRI36	2065
BRI08	2037	BRI37	2066
BRI09	2038	BRI38	2067
BRI10	2039	BRI39	2068
BRI11	2040	BRI40	2069
BRI12	2041	BRI41	2070
BRI13	2042		
BRI14	2043		
BRI15	2044		
BRI16	2045		
BRI17	2046		
BRI18	2047		
BRI19	2048		
BRI20	2049		
BRI21	2050		
BRI22	2051		
BRI23	2052		
BRI24	2053		
BRI25	2054		
BRI26	2055		
BRI27	2056		
BRI28	2057		
BRI29	2058		

Secteur de Mesnil en Ouche	
Ancien Numéro	Nouveau Numéro
BEA01	2000
BEA02	2001
BEA03	2002
BEA04	2003
BEA05	2004
BEA06	2005
BEA07	2006
BEA08	2007
BEA09	2008
BEA10	2009
BEA11	2010
BEA12	2011
MEO1	2130
MEO2	2131

Afin d'assurer une cohérence entre la numérotation scolaire et commerciale, une nouvelle numérotation des circuits scolaires va être mise en service à compter du 4 septembre 2023.

2000 – 2131 : secteur Intercom Terres de Normandie

- o 2000 – 2011 : BEA
- o 2020 – 2026 : BER
- o 2030 – 2070 : BRI
- o 2080 – 2093 : BRO
- o 2100 – 2128 : ROG
- o 2130 – 2131 : MEO